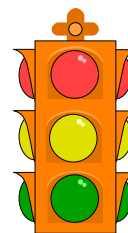


CLIGNOTANTS du BNBA

Une normalisation en évolution



Généralités

Le jargon de la préservation du bois

Plus de 1000 termes ont été recensés.

Environ 500 ont été retenus et sont traduits en 3 langues français, allemand, anglais. Le comité Européen de Normalisation va mettre à l'enquête ces termes dans quelques mois.

Le BNBA ouvre une rubrique sur son site pour les rendre accessible dès maintenant.

CCA

Produits de traitement du bois à base de cuivre, chrome et arsenic.

Restrictions d'utiliser des CCA : informations à lire dans le clignotant N°9.



Durabilité et traitement du bois

Cela devient habituel, deux fois par an en octobre et en avril, le CTBA invite les experts du CEN à des sessions de travail. Des morceaux de 1^{er} choix à cette session :

- Révision de la norme de qualification des produits de préservation
- Aspects environnementaux
- Réactualisation des normes de classe d'usage et aussi révision de certaines méthodes d'essai.

Six groupes ont travaillé, rien n'est simple pour ces sujets. La Directive Biocides ne simplifie pas les problèmes. Vu le nombre important tant d'experts que de pays représentés, on peut mesurer l'importance que revêtent les discussions.
(sujets suivis par F. Thomassin)

Portes et fenêtres

La norme européenne cadre pour le marquage CE pose problème. La période d'enquête en France est terminée : Rejet massif des professions et des secteurs du bâtiment. Le BNBA a recueilli plus de 50 pages de remarques importantes ; parmi celles-ci : l'impossibilité pour les TPE d'accéder au marquage CE. (TPE : très petite entreprise). Nous attendons avec intérêt les réactions des pays voisins.

Bois utilisés en portes et fenêtres

La norme Européenne EN 942 Bois dans les menuiseries – classification générale de la qualité des bois, publiée en 1996 a été considérée par les experts comme devant être profondément remaniée dans une réunion tenue à Londres les 27 et 28 Mai 2002.

En effet, mettant la dernière main aux deux projets suivants : *EN 14 220 et EN 14 221 traitant des exigences et spécifications des bois et produits à base de bois ou dérivés pour fenêtres et portes extérieures d'une part et de portes intérieures, d'autre part*, ils sont tombés d'accord sur le principe que le texte de 1996 devrait être plus simple et devrait se limiter à une classification générale (tenant compte dans la mesure du possible de ce qui a été fait pour le classement des bois sciés).

Les deux derniers textes apportent de nombreuses précisions « cadres » que l'ensemble des pays devront respecter à moins qu'ils aient, pour des raisons liées au climat, aux habitudes locales, des exigences différentes. Ces pays auront alors le droit, à condition de préciser leurs règles qui seront alors annexées aux deux normes, d'appliquer leurs exigences.

Les textes devraient pouvoir être à la disposition des industries dans 18 mois, à l'issue d'un vote définitif prévu pour début 2003.

Noter que pour la France, il est nécessaire de préparer des règles particulières et cela avant octobre 2002. Notre dispositif normatif national et européen sera cohérent et n'entraînera pas de changement profond avec cet ajout. Nous savons que la Grande Bretagne et les pays scandinaves risquent d'en faire autant. Nous ne connaissons pas ce que feront les pays de l'Europe Centrale.

Charpentres

Les normes harmonisées pour ce secteur obtiennent un meilleur degré de satisfaction. Il n'est pas impensable que les premières normes harmonisées soient publiées en 2003. La France avait été très réticente mais ses observations ont été pour les plus importantes prises en compte. Reste qu'un problème se pose : l'application à l'artisanat pour les produits ne nécessitant pas de transactions commerciales. Les Autorités devront apporter des précisions pour une application indiscutable.

B 52-001

La norme est en révision.

En préparation : introduction du mélèze, introduction aux essences tropicales, extensions à des sections importantes.

Examen pour rendre possible la reconnaissance d'équivalences pour des essences classées visuellement pour usage non structurel et considérées pouvant être utilisées aussi en structure.

Objectif : un texte pour enquête publique en fin d'année 2002.

Parquets

Parquets massifs à clouer

Le DTU 51-1 travaux de pose part à l'enquête après un long travail de révision (enquête terminée fin juillet).

Du retard au CEN à Bruxelles

Le BNBA a expédié à Bruxelles 7 textes de la série des normes de parquets fin août 2001. Après de très nombreuses réclamations nous avons reçu enfin le 12 avril l'information suivante :

- Le CEN mettra au vote formel les textes le 20 juin 2002. Nous ne dirons rien si c'est pour le 21 juin...

Notre envoi à Bruxelles n'était qu'une simple formalité d'un mois ou deux !

Quels parquets pour où ?

Pour répondre à cette question, un texte de norme a été mis au point. Des pictogrammes sont prévus pour être apposés sur les produits destinés au négoce. Les finitions sont hors du champ de cette norme pour l'instant. Texte national pouvant être publié en 2003 et en cours de procédure actuellement.

Emballages - Palettes

Le nématode du pin a des soucis à se faire. Ou bien on l'enfume ou bien on lui grille les pattes. Oui mais voilà : les dispositions phytosanitaires adoptées par 103 pays sont bien sur le papier. Encore faut-il savoir faire pour assurer 56° pendant ½ heure au cœur du bois si l'on traite par la chaleur.

L'Allemagne et la France ont lancé une étude. On devrait pouvoir lutter contre ce fléau asiatique (d'origine) mais a priori il a été interdit pour le moment au grand étonnement des experts du CEN TC 38 réunis en avril 2002 d'utiliser des produits de préservation du bois.

Palettes : Campagne d'essai mondiale

Le Sygal a invité ses collègues des autres matériaux à se joindre à la campagne d'essai mondiale sur des textes ISO lancée en 2002.

➤ Objectifs :

- 1) Positionner la France comme un interlocuteur incontournable vis à vis de l'Amérique du Nord et de l'Asie (le CTBA participe à cette campagne).
- 2) Vérifier et valider le contenu des textes ISO.

Panneaux

Bonne nouvelle pour ce secteur la norme harmonisée (marquage CE) est finalisée. Publication prévue : avant la fin de l'année.

Les pouvoirs publics ont préparé le dispositif réglementaire national pour une mise en application qui s'établira sur plusieurs mois. Décret prévu pour début 2003.

Contreplaqué et la normalisation mondiale

Si toutes les commissions de normalisation fonctionnaient avec l'état d'esprit de la commission ISO du comité technique 89, tout serait simple. La réunion de mars 2002 avait lieu près de Brisbane en Australie. Les résultats obtenus font oublier la longueur du déplacement. (Pour plus de détails contacter C. Cottenet)

Escaliers

- Le BNBA a transmis à l'Afnor pour impression des additifs aux DTU 31-1 et 36-1 pour définir les règles de pose des escaliers. Textes publiés en juin.
- Le projet de norme de spécification des escaliers industriels est prêt à être soumis à l'enquête nationale. Il n'a pas fallu moins de 4 séries d'essai pour mettre au point et valider une méthode destinée à vérifier la solidité des balustres.
- Travaux européens : un texte de terminologie en fin d'enquête européenne va être réaménagé en juin dans une réunion à Londres. (textes en 3 langues).

Revêtements

GLISSANCE ou résistance au glissement des surfaces piétonnières

Un comité technique (le CEN TC 339) chargé de la normalisation européenne de la glissance des revêtements de sol s'est réuni pour la 1^{ère} fois le 05/02/02 à Lisbonne. L'objectif de ce nouveau comité technique, conformément aux exigences de sécurité de la Commission Européenne, est de définir une méthode d'essai unique, applicable à tous types de revêtements, en laboratoire ou *in situ*.

Objectif ambitieux étant donné la variété des méthodes développées selon les différents produits (béton, céramique, pierres naturelles, bois...) Entre pendule, plan incliné et patin tracté, il faudra choisir. Et éviter que les laboratoires ne glissent sur des peaux de bananes ! Les travaux s'annonçant donc ardues, les experts du CTBA les suivront de près, en particulier pour les parquets et les marches d'escalier.

Etats parasites des immeubles

La norme expérimentale XP P 03-200 relative au **constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis ou non bâtis** d'octobre 1998 a été révisée en 2001 par la commission de normalisation « Préservation du bois » et devrait être publiée comme norme homologuée à la fin de cette année.

Elle précise la compétence de la personne chargée du diagnostic, la nature et l'étendue de la mission qui lui est confiée et clarifie le contenu du rapport.

Les modifications apportées intègrent les aspects liés à la loi 99-471 de juillet 99 (dite loi « termites ») ainsi que des dispositions réglementaires intervenues depuis la première édition.

Les annexes font mieux apparaître les divers groupes de termites présentant un intérêt économique par les dégâts occasionnés aux bâtiments, en France métropolitaine et dans les DOM.

Ce texte est à l'enquête publique jusqu'au 5 août 2002.

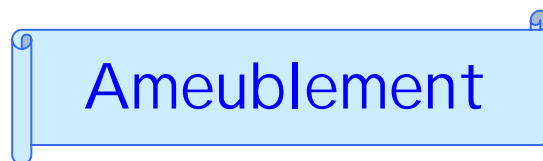
Création d'une commission "Appâts"

Il s'agit de mettre dans la collection des normes françaises une technique maintenant connue et maîtrisée visant à piéger les termites. Les travaux vont commencer au BNBA (contact : F. Thomassin).

Conservation des Biens Culturels

L'ensemble des acteurs en France a été favorable à la création d'une structure de normalisation européenne chargée de promouvoir une démarche particulière pour la conservation des biens culturels. Un groupe de travail européen animé par l'Italie prépare le programme de **Clignotants N°7** (BNBA) mai/juin 2002

travail qui devrait couvrir un domaine allant des questions de terminologie aux prescriptions concernant les paramètres environnementaux, en passant par la caractérisation de l'état des biens culturels, le marquage des œuvres d'art, la conservation des différents matériaux et la prise en compte des spécificités des monuments historiques.



Normalisation au CEN : secrétariat Européen

La Belgique qui possédait et assurait le secrétariat du comité de l'ameublement jette l'éponge.

Qui va vouloir reprendre ? Les groupes de travaux restent néanmoins actifs

Mobilier de bureau : le fait que ce secteur soit géré avec un statut de sous-comité autorise un maintien d'activité sans aucune conséquence (présidence assurée par Mr Silletti et secrétariat par B. Cruchet CTBA/BNBA).

Le groupe de travail tables et meubles de rangement a lors de la réunion de Mars terminé son programme de travail. Cependant comme les textes sont revalidés tous les 5 ans, une nouvelle série d'activité n'est pas impossible d'ici 2 ans.

Dispositifs à langer

Le BNBA a organisé, le 15 mai 2002, la 1^{ère} réunion d'interprétation de la norme européenne NF EN 12221 sur les dispositifs à langer ; réunion rendue nécessaire compte tenu des difficultés rencontrées tant par les professionnels que les laboratoires d'essais à interpréter correctement et de manière similaire les dispositions de cette norme. Une 2^{ème} réunion est prévue cet été et on peut espérer la publication d'un fascicule de documentation reprenant ces interprétations dans 6 mois environ.

Ce travail sera bien sûr relayé au niveau européen.

Tableaux pour l'enseignement

Un nouveau sujet normalisé. Après plusieurs années de travail important où la France a joué un rôle prédominant, un projet de norme sur ce thème référencé pr EN 14434 est actuellement soumis à l'enquête européenne. Toute personne désireuse de prendre connaissance de ce texte peut l'obtenir auprès du BNBA.

Électricité

A la demande des professionnels et de l'UNIFA, le BNBA a inscrit à son programme de travail, la révision de la norme C 15-801 relative aux règles électriques en ameublement. Toute personne intéressée par ces travaux est invitée à se faire connaître auprès du BNBA.

NF EN 12465 (P21-394) mars 2002
"Poteaux en bois pour lignes aériennes – Exigences de durabilité".

Cercueils

C'est le « dernier meuble » que l'on va normaliser, cela à la demande de l'Unifa. Des textes techniques existent, il faut les mettre en forme et les soumettre à une commission à constituer (contacter le BNBA à cet effet).

NF EN 13125 (P25-509) mars 2002
"Fermetures pour baies équipées de fenêtres, stores intérieurs et extérieurs – Résistance thermique additionnelle – Attribution d'une classe de perméabilité à l'air à un produit".

Sécurité des produits

Dans le cadre de la Directive Générale sur la Sécurité des Produits, 3 mandats ont été établis par la Commission des Communautés Européennes pour établir des guides européens à l'attention des comités Techniques Européens de Normalisation pour les aider dans l'élaboration de leurs normes.

Ces mandats concernent :

- la sécurité des enfants
- l'accessibilité
- l'information produit

L'importance de ces travaux, effectués au sein de groupe européen dont la représentativité ne nous paraît pas toujours satisfaisante, et avec en arrière plan, la Directive Générale sur la Sécurité des Produits, ne peut pas être ignorée et le BNBA suit ce dossier de très près.

L'impact qu'auront ces guides dans le futur est aujourd'hui très difficile à apprécier.

Les rapports de situations

Ils sont disponibles sur notre site depuis le 15.01.2002, la prochaine édition sortira à la même époque en 2003.



Ont été publiées les normes suivantes :

Bâtiment et travaux publics

NF EN 12512 (P21-380) mars 2002
"Structures en bois - Méthodes d'essai - Essais cycliques d'assemblages réalisés par organes mécaniques".

NF EN 13271 (P21-388) mars 2002
"Éléments de fixation du bois - Valeurs caractéristiques de capacité résistante et du module de glissement des assembleurs mécaniques du bois".

NF EN 12509 (P21-390) mars 2002
"Poteaux en bois pour lignes aériennes - Méthodes d'essai - Détermination de module d'élasticité, de la résistance à la flexion, de la masse volumique et de la teneur en humidité".

NF EN 12510 (P21-391) mars 2002
"Poteaux en bois pour lignes aériennes – Critères de classement de la résistance".

NF EN 12479 (P21-392) mars 2002
"Poteaux en bois pour lignes aériennes – Dimensions – Méthodes de mesures et écarts admissibles".

NF EN 12511 (P21-393) mars 2002
"Poteaux en bois pour lignes aériennes – Détermination des valeurs caractéristiques".

NF EN ISO 9239-1 (P92-523) mars 2002
"Essais de réaction au feu des revêtements de sol – Partie 1 : détermination du comportement au feu à l'aide d'une source de chaleur rayonnante".

NF EN 12899-1 (P98-590-1) mars 2002
"Signaux fixes de signalisation routière verticale – Partie 1 : panneaux fixes".

NF EN 386 (P 21-370) mars 2002
"Bois lamellé-collé – Exigences de performance et exigences minimales de fabrication".

NF EN 387 (P21-373) mars 2002
"Bois lamellé-collé – Aboutages à entures multiples de grandes dimensions – Exigences de performance et exigences minimales de fabrication".

NF EN 391 (P21-371) mars 2002
"Bois lamellé-collé – Essai de délamination des joints de collage ».

Ont été mis à l'enquête avec pour date finale

⇒ 17 mai 2002

NF B 53-669 : **Parquets et planchers en bois** - Classement d'usage.
(indice de classement : B 53-669).

⇒ 20 juin 2002

NF EN 14342 : **Planches et parquets en bois** - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage.
(indice de classement : B 53-668).

⇒ 5 juillet 2002

NF B 63-201-1 : **Parquets** - Parquets à clouer - Partie 1 : Cahier des clauses techniques.
(indice de classement : P 63-201-1). (DTU 51.1.1)

NF B 63-201-2 : **Parquets** - Parquets à clouer - Partie 2 : Cahier des clauses spéciales.
(indice de classement : P 63-201-2). (DTU 51.1.2)

⇒ 10 juillet 2002

NF EN 14358 : **Bois de structure** - Calcul de la valeur caractéristique correspondant au fractile à 5%.
(indice de classement : P 21-399).

⇒ 5 août 2002

NF P 03-200 : Agents de dégradation biologique du bois - Constat de l'état parasitaire dans les immeubles bâtis et non bâtis - Modalités générales.
(indice de classement : P 03-200).

⇒ 7 septembre 2002

NF EN 14374 : **Structures en bois** - LVL (Lamibois) - Exigences. (indice de classement : P 21-401).